



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**COMICES AGRICOLES**

(N°2026-167)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

**Vu** la délibération n°2019-538 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « "Le meilleur produit au plus près", pour un schéma départemental de l'alimentation Durable » ;

**Vu** la délibération n°2024-497 de la Commission Permanente en date du 18/11/2024 « Dispositif en faveur des comices agricoles » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer, dans le cadre du dispositif en faveur des comices agricoles, un montant total de 1 000,00 € de subvention pour la manifestation qui s'est déroulée à Ardres, le 29 mars 2026, au bénéficiaire et selon le détail présenté dans le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-631B07	65748//936318	Comices agricoles	4 000,00	1 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## Comice agricole

N° DOSSIER	NOM DE LA STRUCTURE PORTANT LE COMICE	CANTON	LIEUX DE LA MANIFESTATION	CATEGORIE JURIDIQUE	DESRIPTIF DE LA MANIFESTATION	DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE	DATES DE L'ÉVENNEMENT	BUDGET PREVISIONNEL	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2026-02434	Nature fêtes et traditions	Calais 2	ARDRES	Association	<p>Cette manifestation permet de présenter au public des animaux de rente : bovins, ovins, caprins équins. Les promenades en poneys sont très appréciées notamment par les plus jeunes. Le comice permet également de présenter des savoir-faire (maréchal-ferrant, forgeron d'art, apiculteur) ainsi que des matériels agricoles dont des vieux tracteurs. Une exposition de miniatures agricoles est présente sur site. Un concours de bucheronnage est également organisé et rencontre un vif succès. Du cochon grillé et de la viande charolaise sont proposés sur place ainsi que la vente de produits du terroir. 4500 personnes sont attendues pour cette manifestation.</p>	24/02/2026	29/03/2026	12 320,00 €	1 000,00 €

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service Développement territorial

**RAPPORT N°15**

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 26 MAI 2026**

#### **COMICES AGRICOLES**

Les comices agricoles font partie de l'histoire des territoires ruraux. Autour d'un événement festif, ils permettent à des publics différents, selon les cas, de découvrir ou de mettre en valeur les métiers du vivant. Ces rencontres sont également l'occasion pour les professionnels de partager leurs passions et faire connaître au grand public les produits issus de leur exploitation, de faire comprendre leur métier et le rôle qu'ils jouent dans la vie du territoire.

Le Département s'est doté, par délibération de la Commission Permanente du 18 novembre 2024 « dispositif en faveur des comices agricoles », d'un outil financier permettant d'accompagner ces manifestations. Cette aide est d'un montant forfaitaire de 1 000 € par manifestation.

Le Département a été destinataire d'une demande de l'association « nature fêtes et traditions » d'Ardres, qui a été instruite sur les bases délibérées le 18 novembre 2024.

Le projet que l'association propose est conforme aux attendus du dispositif validé par les élus départementaux.

Ainsi, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer dans le cadre du dispositif en faveur des comices agricoles un montant total de 1 000,00 € de subvention pour la manifestation qui s'est déroulée à Ardres, le 29 mars 2026, selon le détail présenté dans le tableau en annexe.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-631B07	65748/936318	Comices agricoles	4 000,00	4 000,00	1 000,00	3 000,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY